Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-219711157-20231106-del114-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/11/2023
Publication : 06/11/2023
Pour l'autorité compétente par délégation

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	**33**	**23**

Date de la convocation

18 octobre 2023

Date d'affichage de la délibération

Adopte à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

Séance du 25 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mercredi vingt-cinq à dix-huit vingt cinq, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous le président de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; M. Ephrem GLORIEUX ; M Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; M. Jean-Louis SAINSILY ; Mme Gladys BURAT adjoints au maire.

Mme Sylviane FONDS ; Mme Anny GENIPA ; M. Saturnin FRANCILLONE; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA M. Richard PROMENEUR; M. Martelin RATIER ; Mme Clara RIGAH; Mme Cindy ARNASSALON ; M. AJAS Patrick ; Mme Nicole RAMASSAMY Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme Christiane TREIL- ALBON par Mme Anny GENIPA
Mme Patricia VINGADASSALON par Mme Manuela PETRO-METONY

Absents : M. Yvon COMBES ; Mme Karine GATIBELZA ; M. Arthur MARICEL ; M. Didier MARICEL ; Mme Sonia MERCADIER; Mme Francia ROSAMONT ; M. Bruno REMI ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BEMATOL Mme Annick ABELA ;

DELIBERATION N°2023/10/114

SEMAINE BLEUE : SEMAINE NATIONALE DES RETRAITES ET DES PERSONNES AGEES

La Semaine Bleue est une manifestation nationale qui vise à promouvoir les contributions que tous les aînés peuvent apporter à notre société actuelle, surtout envers la jeune génération. Cela permettra aux seniors et aux jeunes de bénéficier des connaissances de chacun, créer des liens durables et des échanges intergénérationnels, de renforcer le lien social afin de lutter contre l'isolement social et relationnel.

Le thème retenu pour l'année 2023 est « Vieillir ensemble, une chance à cultiver ». La ville de Lamentin s'inscrit dans la Semaine Bleue en participant à un programme commun réalisé avec un réseau de partenaires tels que, l'H.E.P.A. D, la M.F.R, L'espace Thermo Ludique de Ravine Chaude, l'école du Bourg 1 et les associations.

Les objectifs de ces actions sont les suivants :

- Favoriser la rencontre des seniors, des jeunes et des enfants autour d'un moment privilégié de convivialité, d'échanges et de plaisir,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-219711157-20231106-del114-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/11/2023
Publication : 06/11/2023
Pour l'autorité compétente par délégation

- Faire sortir de l'isolement, à travers différentes actions intergénérationnelles,
- Faire vivre la richesse des relations entre les générations.

Dans ce cadre, le service personnes âgées et personnes en situation de handicap propose du 02 au 08 octobre 2023 trois actions : un petit déjeuner traditionnel (didiko) intergénérationnel entre des seniors et des élèves (CE1/CE2) de l'école du Bourg1, l'activité Aquasenior intergénérationnel avec les jeunes de la M.F.R ainsi qu'un atelier de jardinage.

Le budget prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	MONTANTS
Aquasenior 20 seniors + 10 élèves MFR	450.00 €
Location de salle Ravine-Chaude	150.00 €
Collation 30 personnes	110.00 €
Atelier jardinage 20 seniors	250.00 €
Collation 20 personnes	80.00€
Didiko intergénérationnel 95 enfants et 35 adultes	1 265.02€
Echarpes + Bouquets Election du Roi et de la Reine de l'EHPAD	167.44
TOTAL DES DESPENSES	**2 472,46 €**

Le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable à la prestation concernant la semaine bleue.

Le conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'accorder le montant de la prestation concernant la semaine bleue pour la somme de 2 472,46 €

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous les actes et documents, accomplir toutes les formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-219711157-20231106-del114-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/11/2023
Publication : 06/11/2023
Pour l'autorité compétente par délégation

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE